

**Administration Communale**

**Séance du 2 mars 2015.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/15/2/11/MC**

11. Achat d'un véhicule de service pour le service des travaux – Article du budget extraordinaire 2015 – Dossier 20150018 – Examen – Décision.-

**Sont présent(e)s :** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme. INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Mme. PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes. GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme. VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, Mmes. CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Attendu qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un véhicule pour le service des travaux ;

Attendu que, lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le S.P.W. pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services, notamment pour l'acquisition d'un véhicule ;

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le S.P.W. ;

Attendu que ce véhicule est répertorié sous les références :

- T2.05.01 12I58 LOT 5 – OPEL ASTRA Sports Tourer Enjoy 1.4 Ecotec (essence) avec option contrat omnium garage, sauf les pneus suivant les modalités du contrat type SpW (essence 0,032156 du km) ;

Attendu que le coût de cette acquisition est de 14.995,42 - € T.V.A.C.:

- Véhicule : 11.740,91 €
- Options : 652 €
- T.V.A. : 2.602,51 €

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 421/743-52 de l'exercice 2015 et sera financé emprunt ;

**DECIDE, à l'unanimité,**

- 1) D'acquérir le véhicule répertorié ci-dessus.
- 2) De contracter un emprunt pour faire face à la dépense.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,  
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,  
J-L. LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Ch. MOUREAU